



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

DOSSIER RELATIF AU CONTRÔLE
EN COURS DE FORMATION

**CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE**

COIFFURE

AVANT PROPOS

Ce document a pour objectif de vous permettre d'appréhender le nouveau référentiel concernant le
CAP COIFFURE

Sommaire

Vous trouverez dans cet ensemble documentaire les informations suivantes :



	Page
1 - Textes officiels de référence	3
2 - Compétence globale du titulaire d'un CAP	3
3 - Contrôle en cours de formation (généralités)	4
4 - Synthèse des différentes situations d'évaluation	7
5 - Périodes de formation en milieu professionnel	8
Situation d'évaluation: UP1- UP2- UP3 en PFMP	12
6 - Evaluations en centre de formation	15
Situation d'évaluation: UP1- UP2	16
? Recommandations relatives à la conception de la partie écrite UP2	19

ANNEXES

- ↪ A 1 : Liste des activités pouvant être confiées au stagiaire
- ↪ A 2 : Attestations de PFMP
- ↪ A 3 : Bilans notés : évaluation en milieu professionnel
 - Evaluation UP1 en milieu professionnel
 - Evaluation UP2 en milieu professionnel
 - Evaluation UP3 en milieu professionnel
- ↪ A4 : Fiche d'évaluation en centre de formation
 - Evaluation UP1 en centre de formation
 - Evaluation UP2 en centre de formation
- ↪ A 5 : Fiche individuelle de synthèse des notes obtenues en CCF
- ↪ A 6 : Recommandations horaires

1. TEXTES OFFICIELS DE RÉFÉRENCE



- ✎ Arrêté du 29 juillet 1992 : modalités d'organisation et de prise en compte des épreuves organisées sous forme de CCF pour la délivrance des BEP et CAP.
- ✎ BO n° 25 du 29 juin 2000 : C.n°2000-095 du 26 juin 2000 qui concerne l'encadrement des périodes de formation en entreprise.
- ✎ Décret n°2004-749 du 29 juillet 2004 modifiant le décret n°2002-463 du 4 avril 2002- CAP BO n°29 du 22 juillet 2004.
- ✎ Arrêté du 17 juin 2007 paru au JO du 21 juillet 2007
- ✎ BO du 30 août 2007 : arrêté de création du CAP « coiffure », règlement d'examen et correspondance d'unités.

2. COMPÉTENCE GLOBALE DU TITULAIRE DU CAP COIFFURE

Dans les différents secteurs d'activités, le rôle du titulaire est de mettre en œuvre les techniques d'hygiène et de soins capillaires, de préparation, d'application et de rinçage des produits, ainsi que les techniques de coupes, de mise en forme et de coiffage.

Il assure aussi le conseil et la vente des produits et des services relevant de sa compétence.

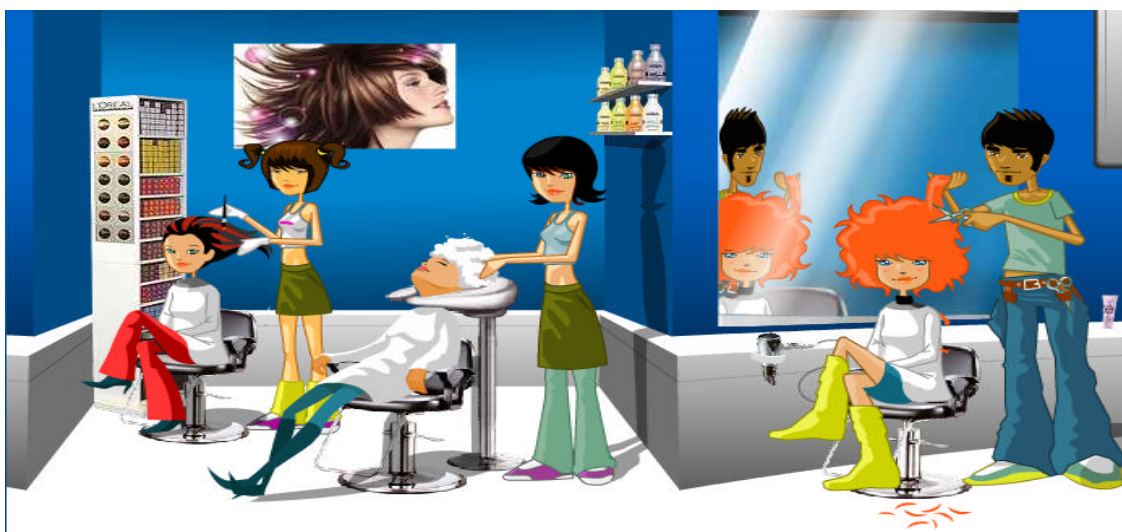


Image site Internet FUTURPRO : <http://www.futurpro.fr/fr/fr/futurpro/home.aspx?UsrMd=2>

3. Contrôle en cours de formation

Le but du **contrôle en cours de formation (CCF)** est de procéder à une **évaluation certificative de compétences terminales**, par sondage, par les formateurs eux-mêmes, au fur et à mesure que les formés atteignent le niveau requis.

✦ **Des compétences terminales** : celles-ci sont évaluées lorsque ces compétences sont acquises.

✦ **Par sondage** : toutes les compétences terminales ne sont pas évaluées en même temps. Certaines sont évaluées en milieu professionnel, d'autres en centre de formation.



3.1 Quel public est concerné ?

L'évaluation concerne :

- Les candidats des lycées professionnels publics et privés sous contrat.
- Les candidats de formation continue (GRETA en établissement public).
- Les apprentis des CFA ou des sections d'apprentissage habilités.

3.2 Où se déroule l'évaluation ?

Les situations d'évaluation se déroulent :

EN MILIEU PROFESSIONNEL

EN CENTRE DE FORMATION



C'est l'ensemble des situations d'évaluation qui constitue l'épreuve **professionnelle** visée

3.3 Quand ?

La réglementation d'examen fixe **des bornes temporelles** (voir chapitre 4) « Synthèse des différentes situations d'évaluation » qui doivent être respectées. Les évaluations en centre de formation se déroulent dans le cadre normal des activités de l'enseignement professionnel, lorsque les élèves **ont acquis les compétences attendues**.

3.4 Quels sont les acteurs impliqués ?

Les situations d'évaluation qui se déroulent **en centre de formation** sont intégrées dans le processus de formation ; elles sont organisées dans le cadre des activités habituelles de formation :

- Sous la responsabilité du chef d'établissement
- Dans le respect de la définition de l'épreuve du règlement d'examen
- Dans le respect du cadrage défini par l'inspecteur de l'Education nationale de la spécialité qui par ailleurs, veille au bon déroulement des évaluations.

3.5 Qui évalue ?

Les situations d'évaluation sont élaborées par les professeurs ou les formateurs. Les professionnels participent à l'élaboration des situations d'évaluation et aux évaluations.

En centre de formation l'évaluation est faite par :

- Le(s) professeur(s) du candidat pour la (les) discipline(s) évaluée(s)
- Un professionnel au moins, doit être associé à l'évaluation en centre de formation (élaboration des situations d'évaluation et/ou des grilles d'évaluation, évaluation des candidats...). L'établissement s'assurera que le professionnel accepte de participer au CCF avant de lui adresser une convocation.

En milieu professionnel, un bilan est effectué en présence d'un membre de l'équipe du domaine professionnel **et le professionnel (tuteur)** qui a encadré le candidat.

3.6 Quels documents d'évaluation utiliser ?

Dans un souci d'équité, les grilles utilisées sont celles qui ont fait l'objet d'une harmonisation au niveau académique.

3.7 Comment informer les candidats ?

Les candidats sont informés à l'avance des date(s) et horaire(s) de l'évaluation, ainsi que des conséquences d'une éventuelle absence par :

- ? Inscription dans le carnet de correspondance
- ? Inscription dans le cahier de textes de la classe
- ? Emargement d'une liste

La note attribuée au cours de l'évaluation est une proposition de note transmise au jury.

Elle ne doit pas être communiquée au candidat.

3.8 Que faire si un candidat est absent le jour de la situation d'évaluation ?

En cas d'absence d'un candidat à une situation d'évaluation, une nouvelle situation lui est proposée dans la limite de la période d'évaluation définie par le référentiel.

Cette nouvelle situation fait l'objet d'une convocation par le chef d'établissement, indiquant précisément date, lieu et horaire et sera prise en compte dans les mêmes conditions que celle initialement prévue.

L'absence injustifiée à cette convocation, appréciée par le chef d'établissement, entraîne la mention « ABSENT » à la situation d'évaluation. La note de zéro sera portée pour la situation non faite, cela permettra de calculer la note finale proposée au jury. La mention « Absence non justifiée » sera portée sur la fiche récapitulative des notes de CCF qui sera mise à la disposition du jury.

3.9 Quels documents faut-il transmettre au jury ?

Le jury doit pouvoir disposer de l'ensemble des informations relatives aux situations d'évaluation :

- Description des activités mises en œuvre
- Des conditions de leur mise en œuvre
- Compétences évaluées
- Critères d'évaluation


• **Archivage des situations d'évaluation :**

Le dossier contenant toutes les évaluations CCF : grilles d'évaluation, supports d'évaluation (description de l'activité, documents remis, justification de notes...) **doit être conservé pendant un an** dans l'établissement scolaire et tenu à disposition des autorités académiques.

3.10 Comment saisir les notes ?

Utiliser le document intitulé « **Fiche individuelle de synthèse des notes obtenues en CCF** » **Annexe 5**

4. SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTES SITUATIONS D'ÉVALUATION

Quelles épreuves ?	Où ?	Comment ? (situation d'évaluation)	Quand ?	Combien de points ?
UP1 (coef 4 dont 1 pour la VSP) Coupe et coiffage homme	Centre de formation	SITUATION PRATIQUE : Réalisation d'une coupe et d'un coiffage mettant en œuvre des techniques masculines.	Au cours de la dernière année de formation	30
		Vie sociale et professionnelle.	Voir consignes VSP	
	Milieu professionnel	BILAN effectué en fin de formation A partir du support fourni par l'établissement (harmonisé au niveau académique)	Au cours de la dernière PFMP	30
UP2 (coef 10) Coupe, forme et couleur	Centre de formation	SITUATION PRATIQUE : Réalisation d'un shampoing suivi d'un enroulage de permanente .	Au cours de la dernière année de formation	60
		OU Réalisation d'une préparation, d'application et de rinçage d'une coloration suivi d'un shampoing.		
		+ Réalisation d'une coupe suivie d'un coiffage.		
			PARTIE ECRITE : Sujet de Technologie, Biologie appliquée, Microbiologie et Hygiène appliquées, Connaissance des milieux de travail et Arts appliqués.	Au cours de la dernière année de formation
	Milieu professionnel	BILAN effectué en fin de formation A partir du support fourni par l'établissement (harmonisé au niveau académique)	Au cours de la dernière PFMP	60
UP3 (coef 2) COMMUNICATION 	Milieu professionnel	SITUATION ORALE : Permet de vérifier l'aptitude du candidat à communiquer avec les clients	Au cours de la dernière PFMP	20

5. Périodes de formation en milieu professionnel (P.F.M.P)



professionnelle.

La formation en milieu professionnel permet de découvrir les réalités du monde professionnel (activités et contraintes de l'entreprise, structure et organisation des entreprises, rythmes,...) d'acquérir et de mettre en œuvre en situation réelle les compétences caractéristiques des emplois occupés par les titulaires du diplôme, de s'insérer dans une équipe

Elle ne peut se dérouler que dans les entreprises de coiffure régies par la loi n°46-1173 du 23 mai 1946 portant sur la réglementation des conditions d'accès à la profession de coiffeur.

Au sein d'une équipe de coiffeurs(ses), sous la responsabilité de son tuteur (responsable de stage), l'élève participe et/ou exerce des activités professionnelles répertoriées dans le référentiel.

Les activités peuvent aller de l'observation à la participation et au travail en toute autonomie.

Les activités professionnelles confiées au stagiaire sont définies conjointement par le responsable de stage et les enseignants, en tenant compte des possibilités de l'entreprise d'accueil, des acquis antérieurs de l'élève et des compétences définies dans le référentiel de formation et de certification du diplôme.

Toutes les périodes de formation en entreprise font l'objet d'attestations de lieu et de durée, signées par le responsable du stage.


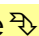
Pendant les PFMP, le candidat scolaire a obligatoirement la qualité d'élève- stagiaire et non de salarié.

Les PFMP font l'objet d'un suivi par l'équipe pédagogique sous forme de **VISITES**.

5.1 Durée, dates et lieux

La durée des périodes de formation en milieu professionnel, quelle que soit la durée du cycle de formation, est de **12 semaines** organisées en complémentarité avec la formation dispensée en établissement de formation.

Au cours de la dernière année de préparation au CAP, les périodes de formation en milieu professionnel participent aux évaluations prévues dans le cadre du contrôle en cours de formation.

 **Modalités des candidats relevant UNIQUEMENT de la voie scolaire** 

Pour un cycle de formation organisé en milieu scolaire sur les deux années, 6 semaines de PFMP seront prévues sur chaque année de formation :

Quand ?	Quelle durée ?	Où ?
En 1 ^{ère} année	les 6 semaines de PFMP	Les 6 semaines seront partagées entre 2 entreprises d'accueil différentes
En 2 ^{ème} année	les 6 semaines de PFMP seront organisées dans une seule entreprise qui pourra être l'une des 2 entreprises ayant accueilli l'élève en 1 ^{ère} année	3 semaines pourront être effectuées en équivalent jour
		mais une période d'une durée de 3 semaines, consécutives ou non, sera prévue en fin de formation

Le choix des dates et l'organisation des PFMP sont laissés à l'initiative des équipes pédagogiques, en concertation avec les milieux professionnels pour tenir compte des conditions locales.

Les lieux choisis et les activités confiées à l'élève pendant les différentes périodes de PFMP, doivent permettre de répondre aux exigences des objectifs de formation et de certification.

Il convient de vérifier que les activités proposées au stagiaire correspondent aux recommandations. (Voir la liste des activités pouvant être confiées au stagiaire – ANNEXE 1)

5.2 Encadrement des périodes en entreprise

Textes réglementaires :

- Encadrement des périodes en entreprise : BO n° 25 du 29 Juin 2000
- Règlement d'examen du CAP coiffure : BO du 30 août 2007

Trois étapes

A.1 La préparation de la période en entreprise

La préparation doit s'entendre comme une activité spécifique avec les élèves. Elle impose également un rôle d'information auprès des entreprises pour les aider à s'impliquer dans l'accueil, l'accompagnement et la mise en situation de travail des élèves. Cette phase préparatoire est déterminante pour créer les conditions de réussite d'une période en entreprise. C'est au cours de cette phase que s'élabore la convention de stage entre l'établissement, l'entreprise et l'élève. La convention et ses annexes, concrétisent les engagements des acteurs concernant les objectifs et les modalités de réalisation de la période en entreprise.

A.2 La recherche des entreprises d'accueil

L'établissement doit trouver pour chaque élève un lieu d'accueil pour les périodes en entreprise. La recherche et le choix de l'entreprise relèvent de l'équipe pédagogique qui doit prendre en charge les contacts nécessaires. Sous la responsabilité des enseignants, les élèves peuvent contribuer à cette recherche. L'équipe pédagogique veillera particulièrement, à protéger les élèves d'éventuelles pratiques discriminatoires à l'entrée des périodes en entreprise.

En CAP coiffure, il conviendra de s'assurer que les activités donnant lieu à une évaluation, notamment lors de la dernière période de formation en entreprise, puissent être mises en œuvre (voir la liste des activités ANNEXE N° 1).

A.3 La préparation pédagogique du séjour en entreprise

- La préparation de l'élève

Toute l'équipe pédagogique aide l'élève à acquérir les savoirs et les savoir-faire nécessaires à une bonne intégration dans le milieu professionnel, elle élabore les différents documents supports de la formation et de l'évaluation en entreprise. Pour les formations de niveau V, la préparation de l'élève est tout particulièrement importante. Il est indispensable qu'avant son départ en entreprise, l'élève soit préparé à la découverte de ce milieu nouveau pour lui, dont souvent, il connaît mal les règles de fonctionnement (attitudes attendues, organisation, diversité des activités). La présentation du milieu professionnel par des moyens variés (visites, exposés, témoignages de professionnels ou d'élèves plus avancés dans leur cursus de formation...), la familiarisation avec les habitudes de vie en cours dans l'entreprise, sont des préalables à une intégration réussie dans le milieu de production. La préparation de l'élève concerne également l'acquisition dans le lycée des savoirs et des savoir-faire nécessaires à un début d'autonomie de l'élève, dans l'entreprise d'accueil. Ainsi, il ne sera pas simplement en situation d'observation passive.

A- La préparation de la convention de stage

Les contacts avec l'entreprise d'accueil visent à préparer la convention de stage : un membre de l'équipe pédagogique informe l'entreprise des finalités des périodes en entreprise, du niveau de l'élève et des caractéristiques du diplôme qu'il prépare. Il fixe avec le responsable de l'entreprise, les modalités de suivi de l'élève et de déroulement du séjour, à l'aide de fiches d'activités sur la base desquelles, l'entreprise précise les activités ou les tâches qu'elle est

susceptible de confier à l'élève. Une visite préalable à la période en entreprise, destinée à présenter l'élève à son futur tuteur, peut parfois s'avérer utile à la bonne intégration du jeune dans l'entreprise.

B- L'accompagnement de la période en entreprise

L'accompagnement de l'élève pendant le déroulement du séjour en entreprise implique nécessairement au moins une visite d'un membre de l'équipe pédagogique, toutes les disciplines sont concernées. Un ordre de mission doit être établi pour chacune de ces visites.

- Les visites de suivi

Ces visites ont lieu généralement pendant la première partie de chaque séquence ; il s'agit principalement de s'assurer du bon déroulement du séjour, d'affiner ou de rectifier le cas échéant les objectifs de formation, de faire le point sur les activités de l'élève.

- Les visites d'évaluation

Elles ont lieu dans la deuxième partie de la séquence et plus précisément à la fin de la dernière séquence, lorsqu'il s'agit de réaliser une partie de l'évaluation certificative de l'élève, dans le cadre du contrôle en cours de formation.

C- l'exploitation

Etape fondamentale.

5.3 Déroulement de l'évaluation de la formation en entreprise

Les évaluations prennent appui sur les critères mentionnés sur un document, remis à l'entreprise par le centre de formation. Ce document, validé par l'IEN de la spécialité, est élaboré à partir du référentiel. (Voir ANNEXE 3)

Pour garantir une meilleure confidentialité, la fiche d'évaluation qui présente les compétences et les critères d'évaluation peut être incluse dans le carnet de liaison pour permettre au tuteur de préparer le bilan, mais, l'enseignant se présentera le jour du bilan avec le document certificatif et repartira avec celui-ci.

La note sera mise en dehors de la présence de l'élève. Cette note ne sera pas communiquée à l'élève (à rappeler au tuteur) et ne pourra pas être modifiée après signature des différents évaluateurs.

Attention :

Pas de mise en situation professionnelle, mais bilan effectué en fin de PFE qui donne lieu à une proposition de note.

Les documents d'évaluation mis à la disposition du jury, ne comporteront aucune rature ni surcharge afin de garantir la validité des documents, en cas de contestation du candidat.

SITUATION D'ÉVALUATION UP1 en PFMP

✂ Organisation de la situation d'évaluation UP1 en milieu professionnel :

Quand ?	Au cours de la dernière PFMP (dernier trimestre pour les CFA habilités au CCF)
Où ?	En milieu professionnel, dans le cadre des activités habituellement confiées au stagiaire ou plus ponctuellement sur un modèle choisi par l'élève.
Qui ?	<p>Le candidat est évalué par le tuteur ou le maître d'apprentissage au cours des activités réalisées, à partir d'un support fourni par l'établissement de formation, permettant l'évaluation des compétences terminales spécifiques de l'épreuve.</p> <p>La proposition de note transmise au jury final, est établie conjointement par le tuteur ou le maître d'apprentissage, à partir du document (voir support) et un membre de l'équipe pédagogique.</p>
Quoi ?	<p>COUPE COIFFAGE HOMME</p> <p>Elle a pour objectif de vérifier les compétences liées aux activités professionnelles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coupe de cheveux - Mise en forme temporaire de la chevelure et coiffage <p>• Contenu</p> <p>L'évaluation permet d'évaluer tout ou partie des compétences terminales suivantes :</p> <p>C3.3. Exécuter des coupes C3.4. Mettre en forme la chevelure, coiffer C3.6. Mettre en œuvre les techniques d'hygiène professionnelle</p> <p>Un quart de la note attribuée en entreprise correspond à l'évaluation des attitudes professionnelles (exemples : présentation, expression orale et registre de langage, conscience professionnelle, ponctualité et assiduité, intégration dans l'équipe, efficacité et initiative, respect et attention portés aux clients ...).</p> <p>Trois quarts de cette note correspondent à l'évaluation du résultat de la coupe et du coiffage, mettant en œuvre des techniques masculines.</p>
Quels documents ?	<p><u>Préparation de la PFMP</u> :</p> <p>Bien préciser les activités devant être réalisées en PFMP pour l'évaluation des compétences de chaque unité.</p> <p>⇒ Utiliser l'annexe 1 : liste des activités en PFMP</p> <p>⇒ Utiliser la fiche d'évaluation en milieu professionnel – UP1 ANNEXE 3</p>

SITUATION D'ÉVALUATION UP2 en PFMP

✂ Organisation de la situation d'évaluation UP2 en milieu professionnel :

Quand ?	Au cours de la dernière PFMP (dernier trimestre pour les CFA habilités au CCF)
Où ?	En milieu professionnel, dans le cadre des activités habituellement confiées au stagiaire ou plus ponctuellement sur un modèle choisi par l'élève.
Qui ?	<p>Le candidat est évalué par le tuteur ou le maître d'apprentissage au cours des activités réalisées, à partir d'un support fourni par l'établissement de formation, permettant l'évaluation des compétences terminales spécifiques de l'épreuve.</p> <p>La proposition de note transmise au jury final, est établie conjointement par le tuteur ou le maître d'apprentissage, à partir du document (voir support) et un membre de l'équipe pédagogique.</p>
Quoi ?	<p>COUPE, FORME et COULEUR, homme ou femme</p> <p>L'évaluation en milieu professionnel est notée sur 60 points également partagé entre les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enroulage de permanente (20 points) - Préparation, application et rinçage de coloration (20 points) - Coupe et coiffage (20 points)
Quels documents ?	<p><u>Préparation de la PFMP</u> :</p> <p>Bien préciser les activités devant être réalisées en PFMP pour l'évaluation des compétences de chaque unité.</p> <p>⇒ Utiliser l'annexe 1 : liste des activités en PFMP</p> <p>⇒ Utiliser la fiche d'évaluation en milieu professionnel-UP2 ANNEXE 3</p>

SITUATION D'ÉVALUATION UP3 en PFMP

✂ Organisation de la situation d'évaluation UP3 en milieu professionnel :

Quand ?	Au cours de la dernière PFMP (dernier trimestre pour les CFA habilités au CCF)
Où ?	En milieu professionnel, dans le cadre des activités habituellement confiées au stagiaire ou plus ponctuellement par un jeu de rôle.
Qui ?	Le candidat est évalué par le tuteur ou le maître d'apprentissage au cours des activités réalisées, à partir d'un support fourni par l'établissement de formation, permettant l'évaluation des compétences terminales spécifiques de l'épreuve. La proposition de note transmise au jury final, est établie conjointement par le tuteur ou le maître d'apprentissage, à partir du document (voir support) et un membre de l'équipe pédagogique.
Quoi ?	L'épreuve permet d'évaluer tout ou partie des compétences terminales suivantes : C1.4. Identifier les besoins du client C4.1. Accueillir C4.2. Recevoir et transmettre un message, ainsi que les savoirs associés de communication professionnelle.
Quels documents ?	<u>Préparation de la PFPM</u> : Bien préciser les activités devant être réalisées en PFMP pour l'évaluation des compétences de chaque unité. ⇒ Utiliser l'annexe 1 : liste des activités en PFMP ⇒ Utiliser la fiche d'évaluation en milieu professionnel-UP2 ANNEXE 3

6. Evaluations en centre de formation

Deux unités sont concernées : UP1 et UP2

SITUATION D'ÉVALUATION UP1

Organisation de la situation d'évaluation en centre de formation

Quand ?	Au cours de l'année de terminale, lorsque les compétences sont maîtrisées.
Où ?	Dans le cadre habituel des activités de formation.
Qui ?	Professeur(s) responsables(s) des enseignements et au moins, un professionnel.
Quoi ?	COUPE COIFFAGE HOMME Elle a pour objectif de vérifier les compétences liées aux activités professionnelles suivantes : - Coupe de cheveux - Mise en forme temporaire de la chevelure et coiffage • Contenu L'évaluation permet d'évaluer tout ou partie des compétences terminales suivantes : C3.3. Exécuter des coupes C3.4. Mettre en forme la chevelure, coiffer C3.6. Mettre en œuvre les techniques d'hygiène professionnelle
Remarques	- Pour permettre la participation des professionnels lors des situations d'évaluation, il serait souhaitable que l'emploi du temps de la classe de terminale, prenne en compte la disponibilité de ces professionnels et d'anticiper. Les consignes relatives au modèle seront précisées au candidat, en début d'année scolaire et rappelées au plus tard trois mois avant l'évaluation du CCF en centre.

Documents supports :

 Document intitulé « Fiche d'évaluation UP1 en centre de formation » Annexe 4

✂ Conformité du modèle :

L'épreuve est réalisée sur un modèle masculin de 15 ans ou plus, pourvu de cheveux sur l'ensemble du cuir chevelu, dont la longueur pour le tour d'oreilles et la nuque est au minimum de 2 cm avant la coupe.

Sur cheveux propres, secs ou mouillés, le candidat réalise **une coupe et un coiffage mettant en œuvre des techniques masculines** : coupe dégradée avec fondu de nuque, tour d'oreilles et raccourcissement de l'ensemble de la chevelure.

Le résultat de la coupe doit permettre d'évaluer le candidat, sur la mise en forme et la finition du coiffage.

Pour la coupe, la mise en forme et la finition, toutes les techniques, tous les matériels et produits sont admis, à l'exception des sabots de tondeuses.

SITUATION D'ÉVALUATION UP2

Définition de l'épreuve :

Quand ?	Au cours de l'année de terminale, lorsque les compétences sont maîtrisées.
Où ?	Dans le cadre habituel des activités de formation.
Qui ?	Professeur(s) responsables(s) des enseignements et au moins, un professionnel. Remarques : <ul style="list-style-type: none">- Pour permettre la participation des professionnels lors des situations d'évaluation, il serait souhaitable que l'emploi du temps de la classe de terminale, prenne en compte la disponibilité de ces professionnels.- Les consignes relatives au modèle seront précisées au candidat, en début d'année scolaire. Le choix de la technique à réaliser sera précisé aux élèves, au plus tard trois mois avant la date de l'évaluation en centre de formation (tirage au sort organisé par l'équipe pédagogique, sous la responsabilité du chef d'établissement).
Quoi ?	Sur un modèle majeur, pourvu sur l'ensemble du cuir chevelu de cheveux, dont la longueur permettra de réaliser l'épreuve , le candidat réalisera : <ul style="list-style-type: none">- Un enroulage de permanente précédé d'un shampoing. <p style="text-align: center;">Ou</p> <ul style="list-style-type: none">- La préparation, l'application et le rinçage d'une coloration d'oxydation en utilisant un produit en crème ou en gel. <p style="text-align: center;">+</p> <ul style="list-style-type: none">- Une coupe suivie d'un coiffage (sur le même modèle). L'ensemble de la chevelure devra être raccourci de 3 cm minimum.

Documents supports :

 Document intitulé « Fiche d'évaluation UP2 en centre de formation » ANNEXE 4

Conformité :

L'enroulage de permanente est précédé d'un shampoing.

Il est réalisé selon la **méthode directe avec humectation à l'eau** (à l'exclusion de tout autre produit) sur la tête entière, en utilisant des **bigoudis d'un diamètre maximum de 14 mm**.

(30 bigoudis au minimum seront enroulés). Le candidat choisira le type d'enroulage : classique ou directionnel.

Le jury évalue la mise en œuvre des techniques et non leur résultat, sauf pour le shampoing où il évalue choix, technique et résultat.

La préparation, l'application et le rinçage d'une coloration d'oxydation en utilisant un produit en crème ou en gel. L'application est réalisée au bol et au pinceau en procédant en deux temps (travail des repousses puis des longueurs).

Le rinçage de la coloration est suivi d'un shampoing.

Le jury évalue la mise en œuvre des techniques et non leur résultat, sauf pour le shampoing où il évalue choix, technique et résultat.

Une coupe suivie d'un coiffage

L'ensemble de la chevelure devra être raccourci de 3 cm minimum.

La coupe réalisée devra être significativement différente de la coupe qui caractérise l'épreuve UP1.

Pour la coupe, toutes les techniques et matériels sont admis à l'exception des sabots de tondeuses.

Toutes les techniques, tous les matériels et tous les produits de mise en forme et de finition sont admis et peuvent être associés.

Parmi les techniques de mise en forme, le candidat qui projette de réaliser une mise en plis, devra en informer les professeurs au moment de la communication des dates de situation d'évaluation, afin de disposer du temps supplémentaire de 0h30 pour le séchage de la mise en plis.

RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA CONCEPTION DE LA PARTIE ECRITE D' UP2

Finalités et objectifs de l'épreuve UP2

Elle a pour objectif de vérifier les compétences professionnelles et les savoirs associés liés aux activités professionnelles suivantes :

- Réalisation de shampooing
- Préparation, application et rinçage de produits de coloration
- Enroulage de permanente
- Coupe de cheveux
- Mise en forme temporaire de la chevelure et coiffage

• Contenu

L'épreuve permet d'évaluer tout ou partie des compétences terminales suivantes :

C2.2. Gérer le poste de travail

C3.1. Préparer le poste de travail, installer le client

C3.2. Utiliser les différents produits

C3.3. Exécuter des coupes

C3.4. Mettre en forme la chevelure, coiffer.

Ainsi que les savoirs associés de :

- Biologie appliquée à la profession
- Microbiologie et Hygiène appliquées à la profession
- Technologie des techniques professionnelles
- Technologie des produits
- Technologie des matériels
- Connaissance des milieux de travail
- Enseignement artistique – Arts appliqués à la profession

La partie écrite de l'épreuve UP2 vérifie les connaissances Scientifiques, Technologiques, Juridiques et Artistiques en relation avec les compétences mises en œuvre dans la partie pratique de l'épreuve énoncée ci-dessus.

Conçue par l'équipe pédagogique concernée, elle prend appui sur la description de situations professionnelles et éventuellement, sur des supports documentaires (professionnels, scientifiques, artistiques).

Partie du programme	Barèmes indicatifs	
Biologie appliquée à la profession	15 à 20	Sujet conçu à partir d'une situation professionnelle telle que : permanente, coloration, coupe, coiffage avec questions portant sur les 4 parties du programme
Microbiologie et Hygiène appliquées à la profession	15 ou 10 selon biologie	
Technologie des techniques professionnelles et/ou des produits et/ou des matériels	25	
Connaissance des milieux de travail	10	
Enseignement artistique – Arts appliqués à la profession.	15	15
Total	80	80

Les situations d'évaluation sont élaborées par les professeurs ou formateurs qui assurent les différents enseignements concernés.

La partie relative aux enseignements Scientifiques, Technologiques et Juridiques pourra être distincte de la partie enseignement Artistique –Arts appliqués à la profession.

Les situations d'évaluation se dérouleront **dans le cadre des enseignements habituels** et corrigées par les professeurs concernés.

CONSIGNES GENERALES

Le sujet sera construit à partir **d'une ou plusieurs situations professionnelles réalistes.**

Il conviendra de :

- Eviter toute ambiguïté, toute interprétation, renvoyer si nécessaire le candidat aux documents du dossier ressources (annexes, schémas...)
- Ne pas provoquer d'erreurs en cascade par des questions à "tiroirs"
- Eviter d'attribuer un grand nombre de points au même point du programme
- Vérifier que la question posée n'appelle qu'une seule réponse
- Prévoir un corrigé complet, intégrant le maximum de réponses pouvant être acceptées lors des corrections.
- Proposer un barème découpé et repérer les points du référentiel concerné

Recommandations relatives à la partie « Arts appliqués à la profession »

L'épreuve a pour but de vérifier l'aptitude du candidat à :

- Répondre à un cahier des charges
- Observer un ensemble de formes, volumes, variations colorées
- Composer de façon équilibrée un ensemble d'éléments donnés
- Traduire une harmonie colorée

Il est demandé d'organiser et de traduire plastiquement une coiffure, à partir :

- D'une demande client ou d'une recherche professionnelle (concours de coiffure,...)
- D'une documentation décrivant une tendance esthétique, historique ou contemporaine du domaine de la coiffure (vues d'ensemble et/ou détails de coiffures à différentes échelles).
- D'une documentation visuelle nécessaire à la mise en œuvre d'un vocabulaire plastique (formes, couleurs, valeurs, matières)
- D'un gabarit donné comportant uniquement les détails du visage

L'évaluation porte sur :

- La reconnaissance des caractéristiques esthétiques de la tendance donnée
- La justesse de l'observation des volumes
- La pertinence de la sélection et de l'exploitation de la documentation fournie
- La lisibilité et l'expressivité de la traduction plastique

Le temps donné au CCF concernant les arts appliqués, sera celui d'une séance dans le cadre du déroulement d'un cours d'Arts appliqués.

La demande s'orientera essentiellement vers la réalisation d'un dessin ou d'un rough d'une coiffure.